

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 21  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20240613-DCM\_2024\_06\_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 13 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 juin 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Jean-Paul FERRE, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annie OSTARD, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE

POUVOIRS : Annie OSTARD à Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Nathalie CHARLES à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2024\_06\_10

**OBJET** : CHANTIERS EDUCATIFS : CONVENTION TRIPARTITE DEPARTEMENT DE LA LOIRE, COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LE-PUY ET L'ASSOCIATION MAIN D'ŒUVRE A DISPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

L'opération «chantiers éducatifs» concerne les jeunes entre 16 et 25 ans, porteurs d'un projet et/ou en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle, scolarisés ou non et connus par les partenaires associés au recrutement (Mission Locale, Prévention Spécialisée, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Centres Sociaux, ...).

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- faire l'expérience du monde du travail, tout en donnant un sens aux vacances,
- aider les jeunes à financer un projet,
- aider les jeunes en difficulté d'insertion sociale,
- apprendre à travailler en équipe.

Pour l'été 2024, dix jeunes de 16 à 25 ans sont concernés pour la réalisation des chantiers suivants :

- aide à diverses tâches à la médiathèque,
- aide aux services administratifs,
- aide au jardin d'enfants,
- aide à l'entretien des locaux municipaux,
- remise en état d'équipements municipaux dégradés ou vieillissants...

Le coût total de cette opération s'élève à la somme de 7 372 € pour 380 heures de travail dont 50 % seront pris en charge par le Conseil Départemental de la Loire. Chaque jeune effectuera 38 heures, ces dernières seront réparties sur deux semaines. Les chantiers éducatifs se dérouleront du 08 juillet au 16 août 2024.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les modalités de la convention à intervenir avec le Conseil Départemental de la Loire et l'association Main d'Oeuvre à Disposition pour les chantiers éducatifs 2024, convention annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- dit que les crédits ont été inscrits au budget de l'année 2024 de la commune.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 27 juin 2024  
Christian SOULIER, Maire

  
Le Secrétaire de séance,  
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :